

Privas, le 13 mars 2020

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **ÉLECTIONS MUNICIPALES ET CORONAVIRUS**

Afin que les maires puissent prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les recommandations du ministère de l'Intérieur portant sur l'organisation des élections municipales et communautaires en situation d'épidémie de Coronavirus (COVID-19), Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche a pris un **arrêté autorisant exceptionnellement la modification de l'emplacement des bureaux de vote pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 sous réserve de la bonne information des électeurs.**

En PJ : arrêté préfectoral n°07-2020-03-12-002

#### **CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet/ Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

*Préfecture de l'Ardèche – Communication*

Rue Pierre Filiat - BP n° 721 07007 Privas CEDEX - 04.75.66.50.00

[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09 ou 04 75 66 50 07

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

Internet : [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

